



**Compte rendu de la réponse du ministre
à la lettre ouverte du SI.EN-UNSA Education
14 mai 2008**

Suite à la lettre ouverte du SI.EN-UNSA Education, le Cabinet a pris attache avec nous pour éclaircir ce que le ministre considère comme un « regrettable malentendu ».

En tout premier lieu, celui-ci tient à assurer les inspecteurs de sa confiance à leur égard et de la considération qu'il a pour leur manière de servir l'École. Notre interlocuteur nous a précisé que la remarque du ministre qui nous a amené à réagir ne visait en aucune manière les inspecteurs, mais était destinée à provoquer la réflexion sur le « système de l'inspection ».

De l'avis du ministre, il semble que ledit système devrait évoluer pour mieux répondre aux besoins des enseignants. Il lui apparaît, par exemple, nécessaire que les inspecteurs aient une plus grande disponibilité pour aider les maîtres à développer des pratiques susceptibles de contribuer à l'amélioration des résultats des élèves, et ce tout particulièrement pour plus faibles d'entre eux.

Nous avons fait observer que cette approche nous paraissait acceptable, pour autant que les inspecteurs eux-mêmes, et bien sûr leurs représentants syndicaux, soient associés à la réflexion sur les évolutions à mettre en œuvre. Nous avons aussi insisté sur le fait que notre charge de travail était déjà excessive et qu'un renforcement de notre présence auprès des équipes pédagogiques imposerait une remise à plat de l'ensemble de nos missions. Par ailleurs, et bien évidemment, nous avons rappelé que le ministre, dans le cadre des interacadémiques, mais aussi lors des rencontres que lui et son Cabinet nous ont accordé, s'était engagé à faire des propositions en matière de revalorisation des carrières et des conditions de travail des inspecteurs.

Notre interlocuteur nous a alors indiqué qu'un protocole, incluant des perspectives relatives aux carrières des inspecteurs et des éléments concernant leurs missions, nous serait très prochainement présenté. Il doit être accompagné d'un calendrier pour des rencontres. Nous avons alors rappelé que nous ne pourrions accepter de nous engager dans un processus de concertation à long terme, mais que nous réclamions pour les inspecteurs des évolutions significatives et à brève échéance. Une fois encore, notre interlocuteur nous a garanti que notre préoccupation en ce domaine rejoignait totalement celle du ministre et que l'objectif de ce dernier était de déboucher très rapidement sur un accord dans le champ corporatif, la réflexion sur les pratiques nécessitant, bien sûr, un débat plus approfondi.

Tous ces arguments méritent d'être entendus, même si nous ne pouvons que regretter le caractère ambigu des déclarations du ministre. Les informations qui nous ont été données émanant d'un de ses plus proches collaborateurs, nous les considérons bien sûr comme des engagements et nous veillerons à ce que les promesses énoncées soient scrupuleusement tenues. Nous informerons régulièrement les syndiqués de l'avancée des discussions.

Pour le Bureau National
Patrick ROUMAGNAC